

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02885 Numéro SIREN : 829 141 431 Nom ou dénomination : AQUAECULLY
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2022 sous le numéro de dépôt B2022/016131

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AQUAECULLY		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise : 62 avenue du Professeur Paul Santy 69130 ECULLY		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 8 2 9 1 4 1 4 3 1 0 0 0 2 5		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 30/09/2021				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	20 877	AC	16 037	4 839
		Frais de développement * CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	2 970	AG	2 222	748
		Fonds commercial (1) AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	5 000	AK	3 350	1 650
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO		
		Constructions AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	5 150	AS	2 736	2 413
		Autres immobilisations corporelles AT	303 370	AU	104 162	199 208
		Immobilisations en cours AV	927	AW		927
		Avances et acomptes AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
		Autres participations CU		CC		
		Créances rattachées à des participations BB		BC		
		Autres titres immobilisés BD		BE		
		Prêts BF		BG		
		Autres immobilisations financières* BH	17 010	BI		17 010
TOTAL (II)		BJ	355 306	BK	128 508	226 798
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM		
		En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR		BS		
		Marchandises BT	177 379	BU		177 379
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	1 200	BY		1 200
		Autres créances (3) BZ	11 421	CA		11 421
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	28 447	CG		28 447	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	17 041	CI		17 041	
	TOTAL (III) CJ	235 490	CK		235 490	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecart de conversion actif* (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	590 796	IA	128 508	462 288	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AQUAECULLY		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 80 000)			DA	80 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(155 507)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	16 968	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(58 539)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	346 509	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	21 337	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	21 208	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	117 854	
	Dettes fiscales et sociales			DY	13 916	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	520 827		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	462 288		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	344 224
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La société a souscrit un PGE de 120 k€ sur l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL SARL AQUAECULLY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021, dont le total est de 462 288 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 16 968 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	28 848			28 848
Immobilisations corporelles	291 862	20 086	2 500	309 448
Immobilisations financières	17 011			17 011
Total	337 721	20 086	2 500	355 307
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	15 860	5 750		21 610
Immobilisations corporelles	76 426	32 973	2 500	106 899
Immobilisations financières				
Total	92 286	38 723	2 500	128 509
ACTIF NET				226 798

Immobilisations incorporelles**Frais d'établissement**

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	4 423	
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	417	
Total	4 839	

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 46 673 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	17 011		17 011
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 200	1 200	
Autres	11 421	11 421	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 041	17 041	
Total	46 673	29 663	17 011
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 80 000,00 Euro décomposé en 8 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	8 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	8 000	10,00

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 499 619 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	346 510	191 116	155 394	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 854	117 854		
Dettes fiscales et sociales	13 917	13 917		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	21 338	21 338		
Produits constatés d'avance				
Total	499 619	344 225	155 394	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	120 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	67 612			
(**) Dont envers les associés	21 338			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 21 338 Euro.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	5 321
PROVISION CP	1 297
CHARG SOC /CP	443
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	1 601
Total	8 661

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	17 041		
Total	17 041		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	905 689		905 689
Produits des activités annexes	28 500		28 500
TOTAL	934 189		934 189



AQUAECULLY
Société à responsabilité limitée
au capital de 80 000 euros
Siège social : 62 avenue Paul Santy
69130 ECULLY
829 141 431 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 4 MARS 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 16 968 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	16 968 euros
Absorption des pertes antérieures	16 968 euros
Par affectation au compte « Report à nouveau »	

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 4 mars 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

